



## Newsletter

Amsterdam, le 20 avril 2021

Chère participante, cher participant,

Veillez trouver ci-joint notre dernière newsletter qui donne un aperçu de la situation actuelle.

La fondation Diesel Emissions Justice a actuellement trois procédures judiciaires distinctes en cours, qui ont toutes été portées devant le tribunal d'Amsterdam aux Pays-Bas.

Ces procédures visent à obtenir une compensation financière pour les propriétaires de voitures dupés/trompés en Europe. En outre, la Fondation estime que des compensations devraient être versées par les constructeurs automobiles pour les dommages causés à la santé publique et à l'environnement.

La Fondation se concentre, de plus en plus, sur des partenariats avec des organisations compétentes en dehors des Pays-Bas pour atteindre ces objectifs.

---

## ***Groupe Volkswagen***

**3 mars 2021: le tribunal d'Amsterdam a rendu une ordonnance de procédure relative au traitement de divers sujets suite à notre audience de gestion des affaires qui s'est tenue le 18 janvier.**

Le tribunal a suivi la proposition des défendeurs (les constructeurs automobiles) et a décidé que, pour la première phase de la procédure, la compétence du tribunal néerlandais doit être examinée (notamment : Le tribunal néerlandais a-t-il le pouvoir de se prononcer sur les affaires contre des défendeurs étrangers, entre autres ?) ainsi que si la procédure WAMCA (en vigueur depuis le 1er janvier 2020) ou l'ancien régime de droit des actions collectives s'applique.

La Fondation est tout à fait d'accord avec la détermination de la procédure / du régime approprié, mais aurait préféré que les questions spécifiques entourant la nature collective de l'affaire soient traitées en premier, comme la désignation de la Fondation comme représentant exclusif.

Les défendeurs doivent présenter leur défense le 26 mai.

Les procédures engagées par la Fondation contre Volkswagen en Belgique (devant le tribunal de Bruxelles) et en France (devant le tribunal de Soissons) sont en suspens et seront déclenchés en fonction des développements au sein du tribunal néerlandais.

---

## ***Daimler AG (Mercedes) et Fiat Chrysler***

L'approche procédurale établie par le tribunal pour l'affaire Volkswagen s'est avérée être un modèle pour les autres affaires de la Fondation contre Daimler et Fiat Chrysler. Les affaires sont à peu près parallèles en termes de timing, ce qui signifie qu'une réponse en défense peut être attendue de Fiat-Chrysler le 16 juin, et de Daimler un peu plus tard, car, dans ce dossier, des conclusions ont été échangées le 7 avril à propos de la séquence des thématiques et de la chronologie impliquée.

## **22 mars: Partenariat entre la Fondation Diesel Emissions Justice (DEJF) et l'Association portugaise de protection des consommateurs Ius Omnibus**

En partenariat avec la Fondation Diesel Emissions Justice (DEJF), l'association portugaise de protection des consommateurs Ius Omnibus a introduit une action populaire avec option d'exclusion (opt-out) devant le tribunal de Lisbonne, visant à restaurer la légalité et à indemniser tous les consommateurs résidant au Portugal. Ius Omnibus demande une indemnisation pour tous les consommateurs qui possèdent des véhicules Mercedes-Benz, équipés de moteurs diesel, correspondant aux normes Euro 5 et Euro 6 (jusqu'à Euro 6c) - et pour l'utilisation par Daimler de dispositifs de triche illégaux.

En cas de succès, cette action amènerait Daimler / Mercedes-Benz à verser une indemnité estimée à un montant minimum de 4 200,00 € par véhicule.

La poursuite par Ius Omnibus de cette action est menée dans le cadre d'un effort multi-juridictionnel. Maria José Azar-Baud, Maître de conférences à l'Université Paris-Saclay, siège au Conseil d'Administration de la DEJF et est l'un des vice-présidentes d'Ius Omnibus.

Le communiqué de presse d'Ius Omnibus, en anglais, est disponible [ici](#). Des informations plus détaillées sur cette action populaire peuvent être trouvées [ici](#).

Pour plus d'informations sur Ius Omnibus, rendez-vous sur :

<https://iusomnibus.eu/>

---

## ***Général***

### **15 février : De nouvelles normes d'émissions européennes plus strictes sont au stade de projet**

Un débat animé est actuellement en cours sur les nouvelles normes d'émissions européennes, devant être fixées pour 2025. La vraie question sous-jacente est de savoir si le moteur à combustion interne a encore un avenir en Europe.

Dans l'une des propositions de la Commission européenne, les émissions seraient mesurées dans des conditions de conduite « réelles » plutôt que dans

des laboratoires. Les constructeurs et les fournisseurs automobiles craignent de plus en plus cette option, et leur vigoureux lobby l'a jugée « irréalisable ». Le 16 mars, Audi a pris une mesure préventive lorsque la marque Volkswagen a annoncé que, dès à présent, elle cesserait de développer des voitures à essence et diesel. <https://www.nrc.nl/nieuws/2021/02/15/nieuwe-emissionorm-nu-al-te-streng-a4031893> (en néerlandais)

### **23 février: Les Pays-Bas déposent une action pénale et demandent une enquête sur les diesels frauduleux fabriqués par Fiat Chrysler.**

Le 2 mars, on apprend que le ministère néerlandais de l'Infrastructure a déposé une action contre Fiat-Chrysler auprès du parquet néerlandais le 23 février.

Des soupçons antérieurs sur la mise en place de stratégies d'émissions non autorisées par Fiat Chrysler ont conduit à la décision de déposer une plainte officielle. Après sa fusion avec PSA en janvier 2021, Fiat-Chrysler s'appelle désormais Stellantis et son siège se trouve à Amsterdam. Cela signifie que l'Autorité néerlandaise des véhicules, RDW, continuera à jouer un rôle important, en particulier après les enquêtes précédentes portant sur l'homologation des modèles Suzuki Vitara et Jeep Grand Cherokee.

Le RDW analyse également actuellement l'impact de la décision de la Cour européenne de justice du 17 décembre 2020 (voir notre précédente newsletter) sur les (précédentes) attributions d'homologations de modèles. Cela se fait en consultation avec d'autres États membres Européens afin de garantir que la même interprétation soit donnée à la décision de la Cour européenne. La décision a encore resserré le cadre entourant l'utilisation des dispositifs de triche et sera décisive à la fois pour les homologations de modèles antérieures et futures.

Fiat Chrysler a déjà conclu un accord avec le ministère américain de la Justice et l'État de Californie en 2019. Le groupe a déboursé 800 millions de dollars pour éviter de nouvelles poursuites pour la fraude au diesel. <https://nos.nl/l/2370955> (en néerlandais)

### **9 mars: règlement Daimler de 1,5 milliard de dollars validé**

Aux États-Unis, le règlement de 1,5 milliard de dollars conclu avec Daimler a été approuvé par le tribunal. En septembre 2020, Daimler a conclu ce règlement pour la manipulation des valeurs d'émissions avec le ministère

américain de la Justice et l'EPA, le régulateur environnemental. De plus, Daimler a dû indemniser les propriétaires de véhicules diesel pour un total de 700 millions de dollars, ce qui correspond à un montant moyen de 3 290 dollars par véhicule concerné.

En 2019, le groupe Daimler avait accepté de payer une amende de 870 millions d'euros aux autorités allemandes pour violation de la réglementation sur les émissions de diesel.

### **26 mars: Volkswagen réclame une indemnisation à l'ancien PDG**

Volkswagen a récemment annoncé qu'elle réclamera des dommages et intérêts à l'ancien PDG Martin Winterkorn pour les dommages subis « sous sa direction ». Volkswagen a conclu entre autres qu'il n'avait pas répondu pleinement et rapidement aux enquêtes des autorités américaines sur le Dieselgate. L'ancien PDG d'Audi Rupert Stadler peut s'attendre au même traitement. Une enquête pénale contre les deux hommes est en cours en Allemagne et d'autres administrateurs pourraient également être poursuivis.

### **13 avril: BGH: Volkswagen devrait également rembourser les frais de financement dans l'évaluation des dommages**

La Cour fédérale de justice de Karlsruhe, la plus haute juridiction civile d'Allemagne, a rendu une nouvelle décision favorable dans le cas individuel d'un consommateur allemand contre Volkswagen. Le consommateur a acheté une Volkswagen Golf, l'une des voitures s'avérant être équipée d'appareils pour tromper les tests d'émissions, en 2013. L'achat de la voiture avait été financé avec un prêt de Volkswagen Bank, une filiale du constructeur automobile.

Le tribunal a jugé que Volkswagen devait indemniser le consommateur, qui a rendu sa voiture après le scandale du diesel, et a réclamé des dommages-intérêts d'un montant de 3 300 €. Une partie de la compensation est constituée des intérêts payés sur le prêt contracté afin d'acheter la voiture. "L'acheteur devrait être mis dans la même situation que si l'achat n'avait pas eu lieu", a déclaré le juge président Stephan Seiters.

La décision crée un autre précédent important en matière d'indemnisation complète de tous les conducteurs VW concernés à travers l'Europe.

<https://www.reuters.com/article/volkswagen-diesel/vw-must-repay-customers->

[who-took-loans-on-rigged-diesels-says-court-idUSL8N2M62NR](#) (en anglais)

Pour lire le communiqué (en allemand), cliquez [ici](#)

---

## ***Prochaines étapes***

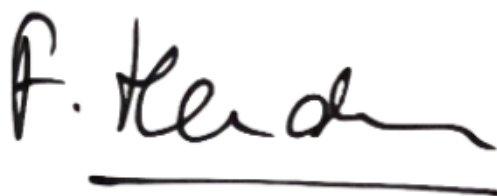
La Fondation continue de plaider le plus vigoureusement possible. La désignation prévue de la Fondation en tant que Représentant exclusif dans les trois cas est quelque peu retardée par les développements procéduraux décrits ci-dessus - mais cela n'affecte en aucune manière notre engagement pour obtenir une indemnisation pour les propriétaires de voitures concernés en Europe.

Pendant ce temps, la Fondation continue d'accueillir autant de propriétaires de voitures dupés, en leur permettant de s'inscrire auprès de la Fondation, car ensemble nous sommes plus forts. Comme nous le savons tous, les constructeurs automobiles concernés ont dû payer d'énormes amendes et dommages-intérêts, et la Fondation ne voit aucune raison pour que cela ne se réalise pas en Europe.

Nous continuerons à vous tenir informés de tout développement.

Si vous avez une question concernant votre inscription individuelle ou pour toute autre question, vous pouvez nous envoyer un e-mail à [info@emissionsjustice.com](mailto:info@emissionsjustice.com)

Sincèrement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Hendriks', with a horizontal line underneath it.

**Femke Hendriks**  
Directrice



---

*Copyright © 2021 **Stichting Diesel Emissions Justice** All rights reserved.*

Herengracht 282  
1016 BX Amsterdam  
The Netherlands